

Subvention Captage zone de préparation

CARSAT

Présentation du dispositif

L'Assurance Maladie – Risques professionnels propose une subvention pour aider les petites entreprises à prévenir les risques chimiques dans les zones de préparation. Ce dispositif soutient l'installation ou la modernisation d'équipements de captage à la source pour les vapeurs de solvants et les émissions de résines ou mastics, afin de réduire l'exposition des salariés.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Sont éligibles les petites entreprises (1 à 49 salariés) cotisant au régime général de la Sécurité Sociale ainsi que les sociétés et associations (hors organismes de la fonction publique).

— Critères d'éligibilité

- Être adhérent à un Service de Prévention et de Santé au Travail (SPST).
- Disposer d'un Document Unique d'Évaluation des Risques (DUER) à jour.
- Respecter les obligations fiscales et sociales.
- Pas de contrat de prévention actif ou récent.

Pour quel projet ?

— Présentation des projets

Sont éligibles les projets de : Installation ou rénovation d'enceintes ventilées à flux vertical descendant pour les zones de préparation.

— Dépenses concernées

Sont éligibles les dépenses suivantes :

- Achat ou rénovation d'équipements adaptés pour captage des vapeurs et aérosols.
- Vérification des performances des installations (aéroulque, acoustique, éclairage, continuité électrique).
- Formation à l'utilisation et à la maintenance des équipements.

Quelles sont les particularités ?

— Dépenses inéligibles

Ne sont pas éligibles

- Équipements financés par crédit-bail, leasing ou location.
- Projets déjà engagés avant la demande.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Taux de subvention:

- 50 % du montant HT des équipements.
- 70 % du montant HT des dépenses pour la formation et vérification.

Plafond par établissement : 25 000 €.

Seuil minimal : 1 000 €.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Après de quel organisme ?

Les demandes sont à faire via le Compte AT/MP sur net-entreprises.fr.

Critères complémentaires

- Effectif d'au moins 1 salarié et de moins de 49 salariés.
- Données supplémentaires
 - › Situation - Réglementation
 - › A jour des versements fiscaux et sociaux

Organisme

CARSAT

Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail

- **Accès aux contacts locaux**
Web : www.risquesprofessionnels.ameli.fr/...